

# MON NOUVEAU GUIDE PRATIQUE DU TRI

## INFORMATIONS UTILES

**Communauté de communes Aggues Ouvèze en Provence**

252 rue Gay Lussac  
84850 CAMARET-SUR-AIGUES  
Tél : 04 90 29 46 10  
Fax : 04 90 29 46 11  
Email : accueil@ccayguesouveze.com  
Site internet : ccayguesouveze.com

**Deux déchetteries intercommunales à votre service :**

**Camaret-sur-Aigues :**

Route de Sérignan :  
Tél : 04 90 37 23 75

Ouverte les lundis, mercredis, jeudis, vendredis et samedis  
Jour de fermeture : le mardi

**Horaires d'hiver**

(du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars)  
de 8h30 à 12h et de 14h à 17h

**Horaires d'été**

(du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre)  
de 8h30 à 12h et de 15h à 19h

**Piolenc :**

1626 chemin des Garrigues :  
Tél : 04 90 34 14 23

Ouverte les lundis, mardis, mercredis, vendredis et samedis  
Jour de fermeture : le jeudi

**Horaires d'hiver**

(du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars)  
de 8h30 à 12h et de 14h à 17h

**Horaires d'été**

(du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre)  
de 8h30 à 12h et de 15h à 19h

**Pour toute information**

concernant le tri et la collecte merci de bien vouloir contacter la Communauté de communes au 04 90 29 46 10

**Le siège administratif**

est ouvert au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00

## Spécial extension des consignes de tri

### CHEZ NOUS, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

À partir du 1<sup>er</sup> Avril 2019



**CE GUIDE PRATIQUE, À CONSERVER PRÉCIEUSEMENT, VOUS EST OFFERT PAR :**

Pour la dixième année consécutive, **le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) ne bouge pas en 2019 et demeure l'un des plus bas du département de Vaucluse.**

Et pourtant, beaucoup de facteurs auraient dû nous conduire à augmenter cette taxe :

- la fermeture du centre d'enfouissement d'Orange qui va nous obliger à transporter nos ordures ménagères résiduelles à Vedène et les encombrants à Istres, avec un coût de traitement beaucoup plus élevé (133,10 € / tonne contre 96,80 € / tonne à Orange pour les ordures ménagères ; 165 € / tonne contre 90 € / tonne à Orange pour les encombrants),
- des coûts de transport (carburant, péage) qui vont grimper en flèche,
- la progression des apports en déchetterie, notamment les déchets verts, qui nous obligent à faire appel à des prestataires privés pour broyer les végétaux et les transporter vers une plateforme de compostage.

**Depuis 2015, nous avons pris des mesures concrètes et fortes pour anticiper et pallier ces dérives financières :**

1. Reprise en régie de la collecte qui nous fait économiser près de 150 000 € par an ;
2. Installation des colonnes enterrées grâce auxquelles les tonnages d'ordures ménagères diminuent et les tonnages d'emballages ménagers recyclables augmentent. Ce qui se traduit par des dépenses en moins (coûts de traitement des ordures ménagères) et par des recettes en plus (soutiens financiers versés par les filières de recyclage) ;
3. Et, tout dernièrement, l'extension des consignes de tri au "tout plastique" que nous détaillons dans ce guide nouvelle formule.

*Si vous suivez à la lettre les consignes de ce guide, il ne devrait plus y avoir le moindre emballage ou suremballage plastique dans les conteneurs ou les colonnes "ordures ménagères".*

*La réussite de cette démarche dépend en grande partie de l'implication de tous. C'est pour cela que, par avance, nous comptons sur votre participation !*



**Max IVAN,**

Président de la  
communauté de Communes

Maire de Sainte-Cécile-les-Vignes

# LES NOUVEAUX GESTES DU TRI

Je consomme...  
je crée  
des déchets...  
donc je trie !  
et vous ?....



A partir du 1<sup>er</sup> avril 2019,  
**TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT !**

**AUJOURD'HUI LE RECYCLAGE ÉVOLUE  
POUR VOUS PERMETTRE DE TRIER  
ENCORE PLUS.**

En plus des papiers et des emballages en carton, aluminium, acier et verre, vous pouvez désormais trier la totalité de vos emballages en plastique.

**Vous pourrez ainsi déposer tous vos emballages sans exception dans la colonne jaune ou votre sac jaune.**

Tous les emballages plastiques sont maintenant recyclés et valorisés.

Vous n'avez plus qu'une seule question à vous poser :

**EST-CE UN EMBALLAGE ?**

**OUI !**

**ALORS JE PEUX LE TRIER SANS HÉSITER  
ET LE METTRE DANS LA COLONNE JAUNE  
OU MON SAC JAUNE.**



# LES EMBALLAGES MÉNAGERS

À DÉPOSER EN VRAC BIEN VIDES DANS LES COLONNES ENTERRÉES OU DANS LE SAC JAUNE



TOUTES LES **BOUTEILLES**,  
TOUS LES **FLACONS** ET **BIDONS**



ET N'OUBLIEZ PAS LES **FLACONS**  
ET LES **POTS** QUE VOUS UTILISEZ DANS  
VOTRE SALLE DE BAIN !



ET COMME D'HABITUDE, N'OUBLIEZ PAS LES  
**AÉROSOLS**, LES **BOÎTES DE CONSERVES**,  
LES **CANETTES**, LES **BARQUETTES EN ALUMINIUM**

LES **BRIQUES ALIMENTAIRES**  
ET LES **EMBALLAGES ALIMENTAIRES**  
EN **CARTON**



ET N'OUBLIEZ PAS LES **CAPSULES DE**  
**CAFÉ EN ALUMINIUM**, LES **TUBES** ET LES  
**FEUILLES D'ALUMINIUM FROISSÉES**

# LES EMBALLAGES MÉNAGERS



**NOUVEAU**

TOUS LES **SACS**,  
LES **SACHETS** ET LES **FILMS**

**NOUVEAU**

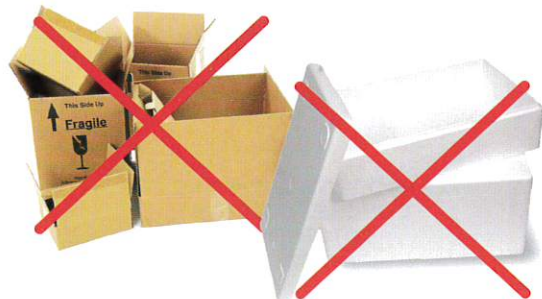
TOUTES LES **BARQUETTES**



**NOUVEAU**

TOUS LES **POTS** ET LES **BOÎTES**

**JE NE JETTE PAS**



**Rappel:**

Les cartons et les polystyrènes ne doivent pas être mis dans la colonne jaune ou le sac jaune. Ils sont à déposer en déchetteries.

**adelphe**  
 Vos emballages  
 ont un avenir

# LES ORDURES MENAGÈRES



Badge d'accès pour ouvrir  
la trappe de la colonne

## A JETER DANS MON SAC D'ORDURES MENAGÈRES

D'UNE MANIÈRE GÉNÉRALE TOUS LES DÉCHETS  
QUI NE SONT NI RECYCLABLES ET NI VALORISABLES.



VERRE ET VAISSELLE  
CASSÉS



PRODUITS D'HYGIÈNE,  
COUCHES CULOTTES,  
COTON TIGES...





## LE VERRE

**À DÉPOSER SANS BOUCHON NI COUVERCLE  
DANS LES COLONNES ENTRÉRÉES OU  
LES CONTENEURS D'APPORT VOLONTAIRE**



### POTS ET BOCAUX EN VERRE

(Les couvercles en métal des pots ou bocaux en verre doivent être jetés dans le sac ou la colonne jaune).



**BOUTEILLES  
ET FLACONS  
EN VERRE**



## JE NE JETTE PAS



**VERRE ET VAISSELLE  
CASSÉS**



### Le saviez-vous ?

Le verre se recycle à l'infini !  
Avec 1 tonne de verre,  
on obtient 2000 bouteilles de 75 cl.  
Il n'est pas nécessaire de rincer le  
verre avant de le jeter.

# LES PAPIERS

À DÉPOSER DANS LES COLONNES  
ENTERRÉES OU LES CONTENEURS  
D'APPORT VOLONTAIRE

Pensez à enlever les films  
plastique qui entourent  
certains magazines ou  
prospectus et mettez-les  
dans la colonne jaune ou  
dans votre sac jaune !



Le  
saviez-vous ?

Avec 52 kg de papier recyclé,  
on peut fabriquer 245 cahiers  
ou 150 magazines.



JOURNAUX - MAGAZINES



PUBLICITÉS - PROSPECTUS



CATALOGUES-  
ANNUAIRES



LIVRES - CAHIERS



COURRIERS - LETTRES



ENVELOPPES-FEUILLES  
(Y COMPRIS LES  
ENVELOPPES À FENÊTRE).

## JE NE JETTE PAS



**Rappel:**

Les cartons et les  
polystyrènes ne doivent pas  
être mis dans la colonne  
bleue. Ils sont à déposer  
en déchetteries.

**CITEO**

Le nouveau nom  
d'Eco-Emballages et Ecofolio





# LES BIODÉCHETS

**À DÉPOSER DANS LES COLONNES ENTERRÉES  
AVEC L'AIDE DU BIO-SEAU AVEC  
LE BADGE D'ACCÈS POUR OUVRIR  
LA TRAPPE DE LA COLONNE**



**ÉPLUCHURES DE FRUITS  
ET DE LÉGUMES,  
FRUITS ABÎMÉS,  
FLEURS FANÉES.**



**SERVIETTES EN PAPIERS,  
ESSUIE- TOUT, LES CARTONS  
LÉGERS COMME LES  
BOITES D'ŒUFS,  
LES ROULEAUX DE  
PAPIER- TOILETTE**



**Badge d'accès pour ouvrir  
la trappe de la colonne**



**RESTES DE REPAS :**

le pain, le riz  
et les pâtes, les os  
et les arêtes,  
les produits laitiers,  
les restes de viande  
et de poisson.  
Les coquilles de moules  
ou d'huîtres,  
les noyaux, les coques  
de noix et de noisettes,  
le marc de café avec  
le filtre, sachets de thé  
ou infusion,  
les coquilles d'œufs.

**LES CORPS GRAS :**  
huile mayonnaise.



**Le  
saviez-vous ?**

**\*Les biodéchets représentent près de  
la moitié de la poubelle moyenne d'un  
ménage et de 40 à 60% de son poids ! Les  
traiter séparément permet d'en extraire de  
l'énergie et de réduire les coûts de collecte  
et de traitement des ordures ménagères.**

## RAPPEL :

**En plus de ce dispositif,  
des composteurs de 320 litres  
sont mis à la disposition  
des habitants  
du territoire moyennant  
une participation  
financière de 15€.**

# LES DÉCHETS MÉNAGERS

## 2 - LES DÉCHETTERIES

Deux déchetteries sont à votre service à Camaret-sur-Aigues et Piolenc.

### Déchets acceptés



Pour obtenir votre carte d'accès, il vous suffit de vous rendre au siège administratif de la Communauté de communes avec un justificatif de domicile (facture d'eau, d'électricité) datant de moins de 3 mois.



### Horaires d'ouverture :

#### CAMARET-SUR-AIGUES

Route de Sérignan - Tél : 04 90 37 23 75

Ouverte les lundis, mercredis, jeudis, vendredis et samedis - Jour de fermeture : le mardi.

Horaires d'hiver (du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars) : de 8h30 à 12h et de 14h à 17h.

Horaires d'été (du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre) : de 8h30 à 12h et de 15h à 19h.

#### PIOLENC

1266, chemin des Garrigues. - Tél : 04 90 34 14 23

Ouverte les lundis, mardis, mercredis, vendredis et samedis - Jour de fermeture : le jeudi.

Horaires d'hiver (du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars) : de 8h30 à 12h et de 14h à 17h.

Horaires d'été (du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre) : de 8h30 à 12h et de 15h à 19h.

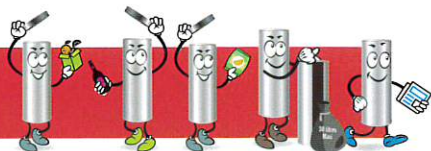
**Rappel :** Les dépôts sont limités à 2m<sup>3</sup> par semaine pour les particuliers. Les professionnels (artisans, PME...) doivent payer un forfait de 25 €/m<sup>3</sup> et n'ont pas le droit d'utiliser la carte de leurs clients...

**Attention :** A compter du 1<sup>er</sup> avril, seuls les véhicules légers n'excédant pas 2,25 m de largeur, 5 m de longueur et 2,5 m de hauteur d'un PTAC inférieur à 3,5 tonnes, pourront accéder aux déchetteries.

Des portiques vont y être installés pour mieux contrôler les flux.



# TOP 10 DES IDÉES REÇUES



## 1 Ce n'est pas grave si je me trompe, mes déchets seront triés au centre de tri.

Les erreurs de tri ont des incidences sur le recyclage mais aussi sur les conditions de travail des opérateurs de tri. La qualité est donc essentielle. Elles ont aussi une incidence financière pour la communauté de communes qui doit payer au prestataire les refus de tri.

**FAUX**

## 2 Les bouteilles d'huile en plastique se recyclent et vont dans la colonne jaune ou le sac jaune.

Aujourd'hui, toutes les bouteilles et tous les flacons en plastiques sont à déposer dans la poubelle jaune hormis les produits toxiques. Toutefois, il est primordial que vos bouteilles soient bien vidées avant d'être jetées.

**VRAI**

## 3 Je dois nettoyer mes emballages avant de les jeter dans la poubelle jaune.

Avant le recyclage, tous les emballages seront broyés puis nettoyés. Il n'est pas nécessaire de les nettoyer, il suffit de bien les vider.

**FAUX**

## 4 Il y a un point vert, mon déchet est recyclable, il va donc dans la poubelle jaune.

Le logo Eco-Emballages ne signifie en aucun cas que l'emballage est recyclable ou même recyclé. Cela signifie que le fabricant de l'emballage a contribué financièrement au futur recyclage de l'emballage.

**FAUX**

## 5 Je peux laisser les bouchons sur les bouteilles en plastique avant de les jeter dans ma poubelle jaune.

Après broyage en usine de recyclage, les bouchons seront séparés de nos bouteilles. Ils seront ensuite recyclés.

**VRAI**

## 6 Un verre de table et un miroir c'est facile c'est dans le conteneur à verre.

Seulement trois types de verre sont acceptés dans ce conteneur : les bouteilles en verre, les pots et bocaux en verre et les flacons de parfum en verre. Ce sont des emballages.

**FAUX**

## 7 Je peux jeter mes emballages en sac dans la colonne jaune.

Les emballages doivent être déposés en vrac dans les colonnes.

**FAUX**

## 8 Tout ce qui est en plastique va dans la poubelle jaune.

Concernant le plastique que l'on jette dans la poubelle jaune: il s'agit d'emballages. Donc, ne pas y déposer des objets, des jouets ou autres ustensiles en plastique. Ceux-ci doivent être apportés en déchetterie et vidés dans la benne "encombrants".

**FAUX**

## 9 Les consignes de tri sont les mêmes partout en France.

Les consignes de tri diffèrent et les modes de collecte ne sont pas toujours identiques. La Communauté de communes a décidé de faciliter le geste du tri, maintenant **TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT !**

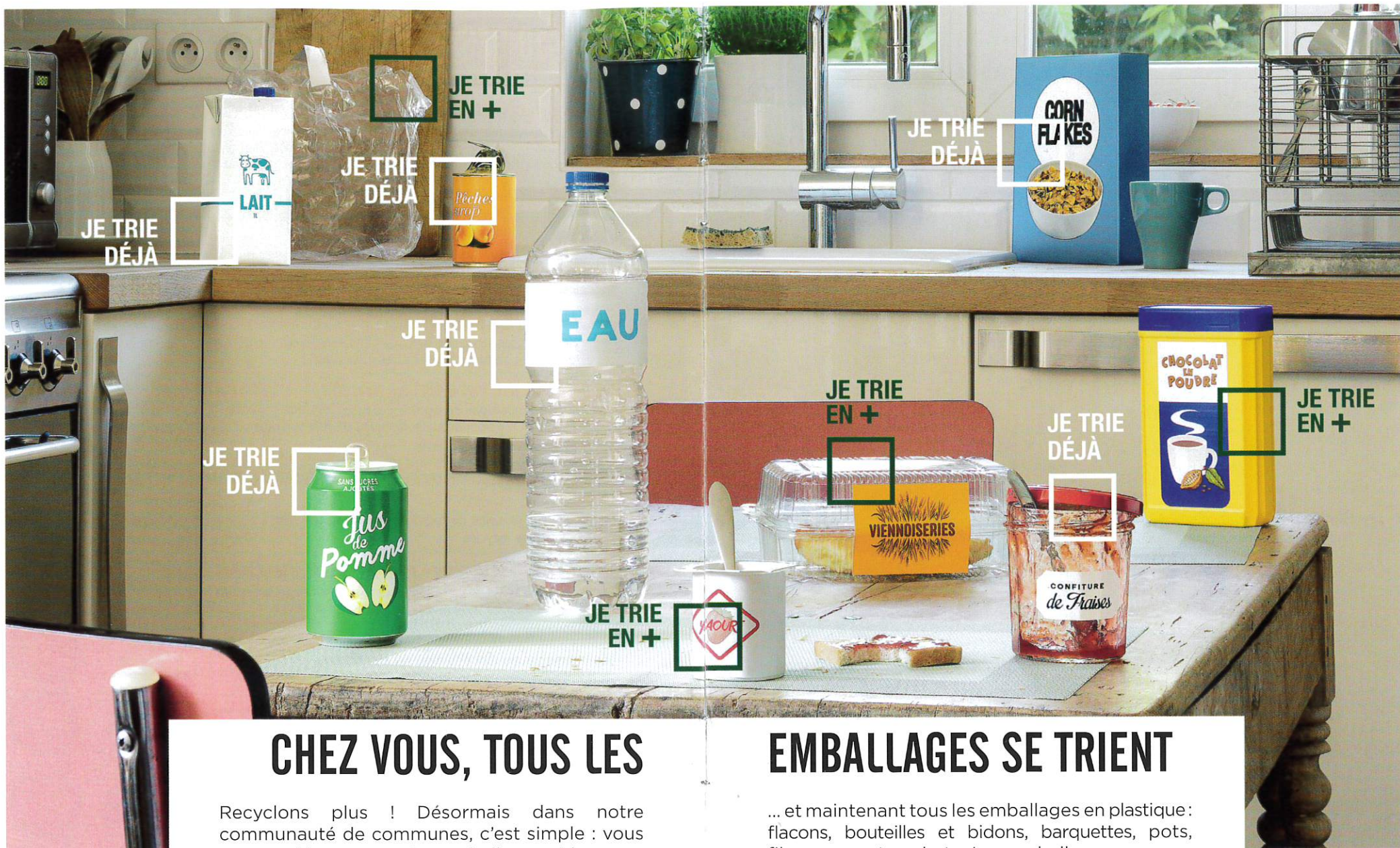
**FAUX**

## 10 Je peux imbriquer mes emballages les uns dans les autres pour que cela prenne moins de place dans ma poubelle jaune.

Les machines puis les agents de tri n'ont absolument pas les capacités, ni le temps de vérifier l'intérieur de nos emballages un à un, **IL NE FAUT DONC PAS LES IMBRIQUER LES UNS DANS LES AUTRES.**

**FAUX**





## CHEZ VOUS, TOUS LES

Recyclons plus ! Désormais dans notre communauté de communes, c'est simple : vous pouvez déposer tous les emballages vides, sans exception dans le bac de tri. Emballages en métal, cartons ...

## EMBALLAGES SE TRIENT

... et maintenant tous les emballages en plastique : flacons, bouteilles et bidons, barquettes, pots, films, sacs et sachets. Les emballages en verre sont à déposer dans la colonne du verre et le papier dans la colonne papier.





## CHEZ VOUS, TOUS LES

Recyclons plus ! Désormais dans notre communauté de communes, c'est simple : vous pouvez déposer tous les emballages vides, sans exception dans le bac de tri. Emballages en métal, cartons ...

## EMBALLAGES SE TRIENT

... et maintenant tous les emballages en plastique : flacons, bouteilles et bidons, barquettes, pots, films, sacs et sachets. Les emballages en verre sont à déposer dans la colonne du verre et le papier dans la colonne papier.

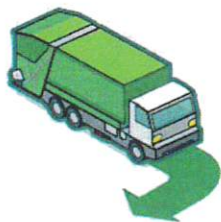


# QUE DEVIENNENT MES EMBALLAGES EN PLASTIQUE UNE FOIS JETÉS DANS LE SAC OU LA COLONNE JAUNE ?

1 Vous triez tous vos emballages en plastique ...



2 ... ils sont collectés et déposés au centre de tri.



6 prêts à être transformés en produits finis.

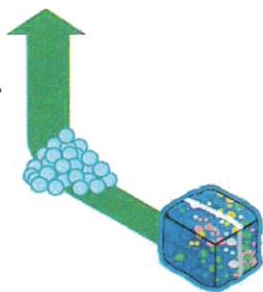


Nouveaux emballages: bouteilles, flacons de lessive, de produits d'entretien, etc...

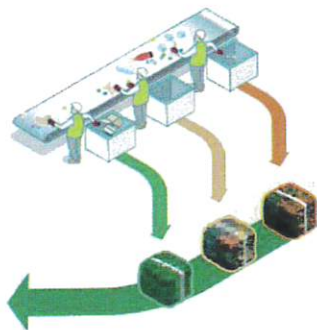
Produits fabriqués : tubes, arrosoirs, pièces automobiles, fibre de rembourrage, pulls polaires, etc...

3 Le centre de tri sépare les matériaux et les compacte en balles.

5 Ces nouvelles matières premières sont: réduites en paillettes ... puis en granulés.



4 Les balles de plastique sont acheminées au centre de régénération.



contact@art-page.fr

## CITEO

Le nouveau nom  
d'Eco-Emballages et Ecofolio

  
**Aguges Ouvèze**  
CA PROVENCE  
Communauté de communes  
CAMARET-SUR-AYGUES  
LAGARDIS-PANCIKA  
PULIGNY  
SAINTE-CECILE-LES-VIGNES  
SERRIGNAN-DU-COMTAT  
TRIVAILLAN  
VICHY-LES-VIGNES